



SÛR ET DURABLE

INFO-RETRAITE

AUTOMNE 2023

VOLUME 8



Apprenez les faits.
Rencontrez le Conseil.

**ENREGISTREZ-VOUS
POUR L'ASSEMBLÉE
ANNUELLE
D'INFORMATION**

Voir page 1

1

TOUT SUR VOTRE
CONSEIL DES
FIDUCIAIRES

2

VOTRE
RAJUSTEMENT AU
COÛT DE LA VIE

3

COMMENT LE
RÉGIME
CALCULE-T-IL LE
RCV?

4

ÉVALUATION
ACTUARIELLE
DU RÉGIME

5-6

RAPPORT
SEMESTRIEL SUR
LES PLACEMENTS

7

QUESTIONS D'ARGENT :
QU'EST-CE QUE
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE?

DATES DE VERSEMENT
DES PRESTATIONS EN
2024

MODIFICATIONS
APPORTÉES AUX
DOCUMENTS
CONSTITUTIFS

COORDONNÉES

Conseil des fiduciaires de CES
a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

info@cesnb.ca

ISBN 978-1-4605-3567-7

Tout sur VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Nous parlons souvent du Conseil des fiduciaires du Régime de retraite de CES, mais savez-vous qui nous sommes et ce que nous faisons? Voici un aperçu et une annonce que nous sommes heureux de faire.

QUI NOUS SOMMES

Notre Conseil des fiduciaires peut comprendre jusqu'à dix membres. Nous sommes nommés au Conseil par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (trois fiduciaires), le Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick (deux fiduciaires) et le secrétaire du Conseil de gestion du gouvernement du Nouveau-Brunswick (cinq fiduciaires).

En tant que fiduciaires, nous devons toujours agir dans l'intérêt du Régime et de ses participants lorsque nous administrons les affaires de CES. Nous ne représentons pas la partie qui nous a nommés. Lisez nos biographies sur la page Web cesnb.ca/conseil pour vous renseigner à notre sujet.



CE QUE NOUS FAISONS

Nous sommes responsables de la gouvernance et de l'administration générales du Régime de retraite de CES conformément à la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et aux documents constitutifs du Régime. Notre surveillance de CES est très vaste. Par exemple, nous :

- évaluons la capacité du Régime à apporter des améliorations supplémentaires aux prestations de pension, comme le rajustement au coût de la vie, pour tous les participants du Régime;
- examinons et approuvons annuellement l'énoncé des politiques de placement, ce qui comprend la stratégie de gestion des placements;
- examinons et approuvons annuellement la politique de financement;
- approuvons annuellement le budget du Régime, les états financiers et le rapport d'évaluation actuarielle;
- supervisons des projets stratégiques, comme l'élaboration récente d'un plan stratégique et d'un cadre de gestion des risques et l'établissement d'indicateurs de risque clés propres de CES;
- participons à un programme de formation continue pour nous aider à exécuter plus efficacement nos tâches; et bien plus encore.

Vous trouverez de plus amples renseignements dans le nouveau rapport annuel du Régime de retraite de CES, que nous sommes très fiers de vous présenter cette année. Nous publierons un rapport semblable tous les ans. Consultez-le au cesnb.ca/ra.

NOUVEAU - JOIGNEZ-VOUS À NOUS EN DIRECT!

Nous sommes très heureux de vous inviter à la première assemblée annuelle d'information du Régime, qui aura lieu virtuellement. Il sera également possible de participer par téléphone.

Soyez des nôtres le **mercredi 29 novembre 2023 à 19 h** alors que nous :

- ferons le point sur le Régime;
- présenterons quelques-uns de nos principaux fournisseurs de services;
- répondrons à vos questions.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou vous inscrire aux rappels, consultez la page cesnb.ca/qai2023.

Un enregistrement de l'assemblée sera mis en ligne sur le site Web. Si vous ne pouvez pas participer en direct, vous pourrez quand même soumettre vos questions d'avance et nous y répondrons en direct.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est publié au nom du Conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick et vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite de CES. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

VOTRE RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

Cette année, le RCV accordé à tous les participants du Régime de retraite de CES est de :

5,59 %

Ces rajustements visent à permettre à votre pension de suivre l'inflation.

Si vous êtes un participant actif ou un participant ayant des droits différés, l'augmentation sera appliquée aux prestations acquises jusqu'au 31 décembre 2022.

Si vous êtes à la retraite, l'augmentation sera appliquée à vos prestations mensuelles viagères à compter du 1^{er} janvier 2024, laquelle vous sera confirmée par écrit en décembre 2023.

Comment le rajustement est-il calculé? Voir la prochaine page.

Rajustement au coût de la vie (RCV) accordé depuis la conversion du Régime

Année d'attribution (1 ^{er} janvier)	RCV de CES	IPC Canadien*
2024	5,59 %	5,59 %
2023	5,56 %	5,56 %
2022	1,46 %	1,46 %
2021	1,46 %	1,46 %
2020	2,12 %	2,12 %
2019	1,88 %	1,88 %
2018	1,47 %	1,47 %
2017	1,40 %	1,40 %
2016	1,49 %	1,49 %
2015	1,43 %	1,43 %
2014	0,96 %	0,96 %
2013	2,40 %	2,40 %

* Le RCV maximal qui peut être accordé en fonction de la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation (IPC) canadien moyen.

RESSOURCES LIÉES AU RCV

Cliquez sur les liens ci-dessous ou numérisez les codes QR avec votre appareil mobile pour accéder à d'autres ressources liées au RCV.

Vidéo : Comment le rajustement au coût de la vie est-il calculé?

cesnb.ca/rcvvideo



Feuille de renseignements : Explications sur le RCV

cesnb.ca/rcv



Graphique sur l'IPC de Statistique Canada
cesnb.ca/statistiquecanada



De plus amples renseignements, y compris une section sur le « rajustement au coût de la vie », sont accessibles ici : cesnb.ca.

COMMENT LE RÉGIME CALCULE-T-IL LE RCV?

Le rajustement au coût de la vie (RCV) du Régime de retraite de CES est calculé au moyen d'une méthode similaire utilisée par le Régime de pensions du Canada (RPC) et d'autres régimes de pension, dont les calculs sont basés sur la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) fourni par Statistique Canada. Statistique Canada mesure la variation de l'IPC en analysant la variation des prix de différents types de biens, allant des aliments et du logement aux vêtements et aux produits de loisirs. C'est ce qu'on appelle souvent une mesure de l'inflation.

QUOI?

Le RCV est mesuré en déterminant la moyenne sur douze mois de l'IPC pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin la plus récente et en comparant ce chiffre à la moyenne pour la même période de l'année précédente.

QUI?

L'actuaire du Régime, TELUS Santé (anciennement Solutions Mieux-être LifeWorks) effectue le calcul. Le Conseil des fiduciaires compare ensuite les résultats avec la politique de financement du Régime de retraite de CES pour décider si un RCV peut être accordé.

COMMENT?

En ce qui concerne le RCV accordé le 1^{er} janvier 2024, l'actuaire du Régime :

- a comparé l'indice moyen des prix à la consommation pour la période de juillet 2022 à juin 2023 avec celui de la période de juillet 2021 à juin 2022.
- Les IPC de chaque mois ont été ajoutés puis divisés par 12 pour les 12 mois de l'année afin d'obtenir la moyenne mensuelle de l'IPC. Pour la période de juillet 2022 à juin 2023, la moyenne était de 154,47.

Mois Année	juil. 2022	août 2022	sept. 2022	oct. 2022	nov. 2022	déc. 2022	jan. 2023	fév. 2023	mars 2023	avril 2023	mai 2023	juin 2023	moy.
IPC	153,1	152,6	152,7	153,8	154,0	153,1	153,9	154,5	155,3	156,4	157,0	157,2	154,47
Inflation %	7,6 %	7,0 %	6,9 %	6,9 %	6,8 %	6,3 %	5,9 %	5,2 %	4,3 %	4,4 %	3,4 %	2,8 %	

- Le même calcul a ensuite été fait pour l'année précédente. Pour la période de juillet 2021 à juin 2022, l'IPC moyen était de 146,29.

Mois Année	juil. 2021	août 2021	sept. 2021	oct. 2021	nov. 2021	déc. 2021	jan. 2022	fév. 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022	moy.
IPC	142,3	142,6	142,9	143,9	144,2	144,0	145,3	146,8	148,9	149,8	151,9	152,9	146,29
Inflation %	3,7 %	4,1 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	6,7 %	6,8 %	7,7 %	8,1 %	

Le taux disponible pour le RCV a ensuite été calculé en déterminant la variation en pourcentage des IPC moyens pour ces deux périodes à l'aide du calcul ci-dessous. Il est important de noter qu'un taux de RCV négatif ne sera jamais appliqué au Régime.

$$\frac{154,47 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2023)} - 146,29 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2022)}}{146,29 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2022)}} = 5,59 \% \quad \text{RCV maximal qui pourrait être accordé pour 2024}$$

5,59 %

En examinant la santé financière du Régime, en utilisant les résultats du rapport de l'évaluation actuarielle et en suivant les règles énoncées dans la politique de financement, le Conseil est en mesure d'accorder un RCV complet de 5,59 % à tous les participants du Régime.



ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME

Comme l'exige la *Loi sur les prestations de pension*, votre Conseil des fiduciaires et l'actuaire indépendant de votre Régime évaluent annuellement le niveau de capitalisation et la gestion des risques du Régime pour déterminer la santé financière du Régime. Cette évaluation aide votre Conseil à prendre des décisions concernant le Régime, telles que l'octroi du rajustement au coût de la vie (voir les pages 2 et 3) et d'autres améliorations des prestations pour les participants. Cette évaluation est résumée dans le rapport d'évaluation actuarielle.

RÉSULTATS DE LA GESTION DES RISQUES

Objectif principal

de la gestion des risques

Arriver à une probabilité de 97,5 % que les prestations de base antérieures acquises ne soient pas réduites au cours des 20 prochaines années.

99,55 %



Dépassé

Premier objectif secondaire de la gestion des risques

Accorder une indexation correspondant à plus de 75 % de l'IPC aux participants au cours des 20 prochaines années.

100,00 %
de l'IPC



Dépassé

Deuxième objectif secondaire de la gestion des risques

Arriver à une probabilité d'au moins 75 % que les prestations accessoires (prestation de retraite anticipée) puissent être versées au cours des 20 prochaines années.

98,75 %



Dépassé

QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS RELATIFS AU FINANCEMENT EN 2022?

Pour déterminer les niveaux de capitalisation de CES, l'actuaire du Régime, TELUS Santé (anciennement Solutions Mieux-être LifeWorks), compare l'actif et le passif du Régime. Les résultats de cette comparaison figurent ci-dessous.

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

133,6 %

Sert à déterminer le niveau de financement du Régime et les mesures qui peuvent être prises par le Conseil des fiduciaires conformément à la politique de financement de CES, telles que l'octroi du rajustement au coût de la vie.

Coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison

110,7 %

Sert à calculer les prestations d'un participant à la cessation d'emploi, au décès ou à la rupture du mariage.

APERÇU DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT DE VOTRE FONDS DE PENSION AU 30 JUIN 2023

TAUX DE RENDEMENT BRUT

4,50 %
AU 30 JUIN 2023

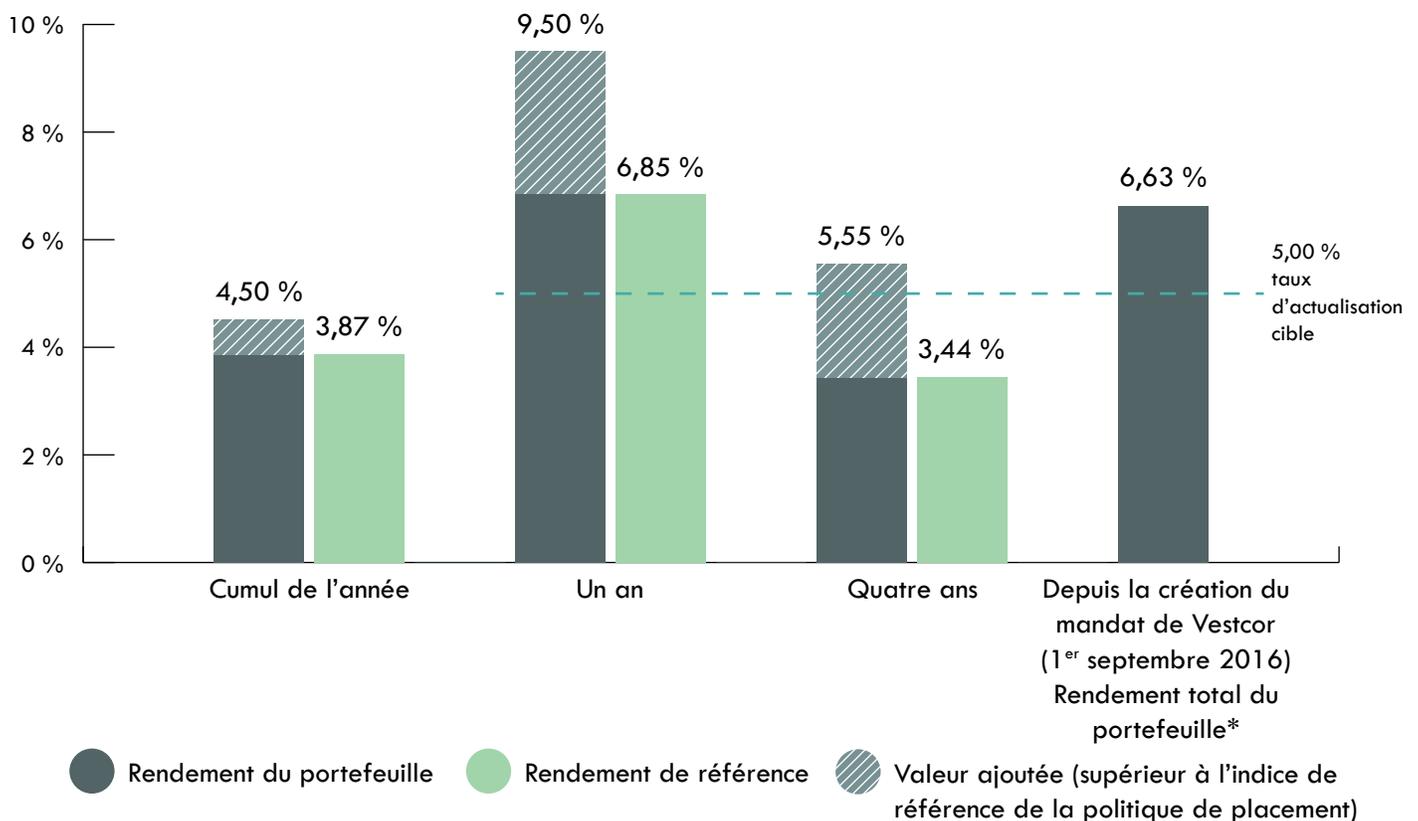
AUGMENTATION NETTE DE
130 MILLIONS DE DOLLARS
DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIFS DE PLACEMENT
2,881 MILLIARDS DE DOLLARS

Recherchez les termes soulignés en pointillés dans ce rapport sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au CES en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.



RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 30 JUIN 2023)



Nous sommes heureux d'annoncer que dans l'ensemble, le programme d'investissement a obtenu un rendement positif de 4,50 % au cours des six premiers mois de 2023. Le rendement annualisé sur quatre ans de 5,55 % et le rendement annualisé depuis la mise en place de la gestion de Vestcor de 6,63 % restent supérieurs au taux d'actualisation cible de 5,00 % fixé pour le fonds.

À l'inverse de ce qui s'est produit en 2022, les marchés boursiers se sont redressés pendant le premier semestre de 2023. Même avec la position défensive des actifs investis et du moment de l'évaluation pour les marchés privés, le portefeuille a ajouté un rendement supplémentaire de 0,63 % par rapport aux indices de référence pour 2023 depuis le début de l'année.

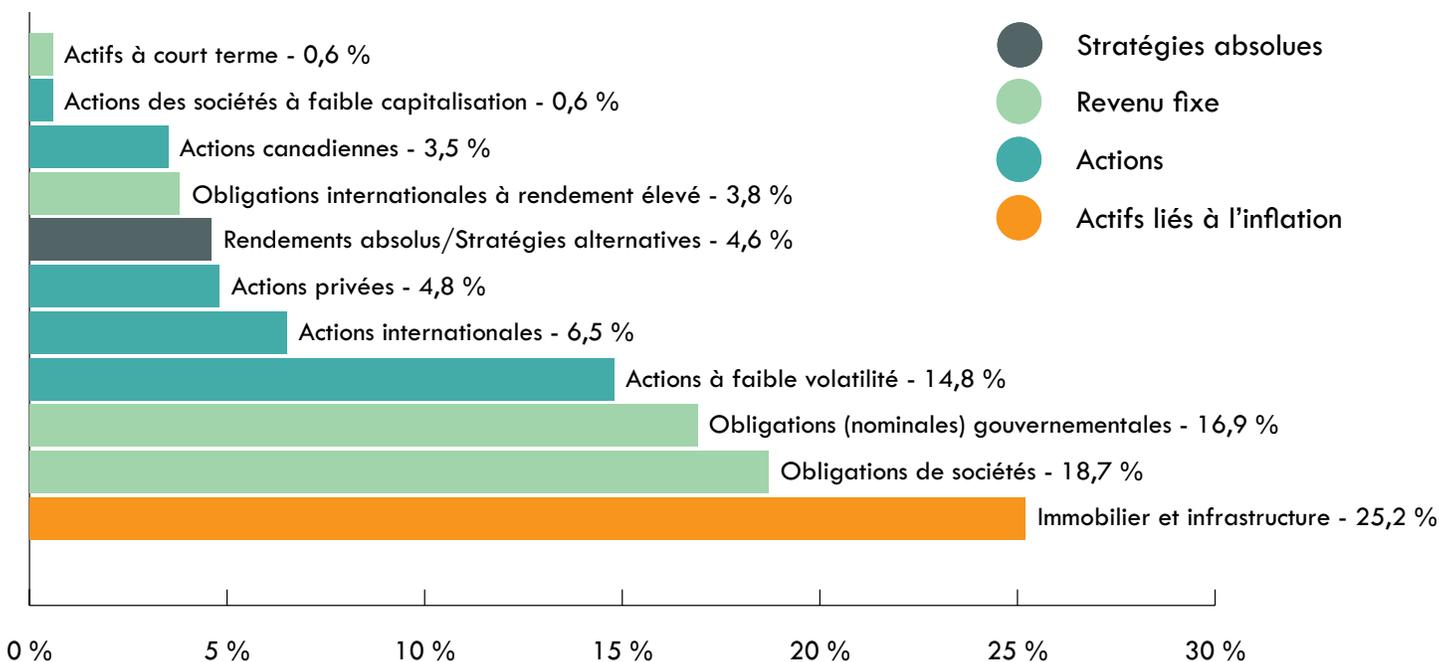
ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement de CES au 30 juin 2023 s'élevait à 2,881 milliards de dollars, une hausse de 130,0 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2022.

*Y compris des actifs qui ne sont pas encore gérés par Vestcor.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Le diagramme ci-dessous illustre la composition de l'actif au 30 juin 2023 et la diversification des actifs de placement du Régime (veuillez voir « [diversification](#) » dans le glossaire).



À la suite d'un examen annuel de la politique de placement par le Conseil, les placements de CES sont transférés vers une nouvelle composition de l'actif au cours des six prochains mois. Un complément d'information concernant les politiques du Conseil se trouve dans [l'énoncé des politiques de placement](#), qui peut être consulté à cesnb.ca, sous « Gestion du régime », « Documents constitutifs ».

APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

En dépit des troubles géopolitiques actuels et des turbulences survenues dans le secteur bancaire au début de 2023, l'économie mondiale semble avoir conservé une certaine résilience grâce à un maintien de la croissance, un faible taux de chômage et une inflation qui ralentit progressivement.

Les gains du marché se sont poursuivis tout au long du premier semestre de 2023, bien qu'une grande part du rendement soit concentrée dans quelques grandes entreprises de technologie basées aux États-Unis, ce qui a entraîné une importante division du marché. Les banques centrales ont continué à resserrer leur politique monétaire en augmentant les taux d'intérêt à court terme et certains éléments suggèrent que le resserrement du cadre stratégique commence à influencer l'économie sous-jacente. Il faut s'attendre à un ralentissement de la croissance au cours des prochains trimestres, les banques centrales s'efforçant de continuer à rabaisser l'inflation au niveau de leur objectif à long terme.

Même si les perspectives à court terme restent incertaines et nécessitent une gestion prudente, notre portefeuille demeure en bonne position pour financer les obligations du Régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

QUESTIONS D'ARGENT : QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE?

L'investissement responsable est une approche d'investissement qui encourage les rendements stables et durables à long terme en se concentrant sur les entreprises qui prennent fortement en considération la gouvernance et l'environnement, entre autres. Vous avez peut-être entendu le terme apparenté « ESG » (court pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance). Le portefeuille de CES, qui est géré par Vestcor, le gestionnaire des placements de CES, intègre ces facteurs au moyen des Lignes directrices sur l'investissement responsable.

Alors que chaque investisseur ait leur propre approche d'investissement responsable, celle qu'utilise Vestcor au nom de CES est axée sur l'utilisation de sources d'information de haute qualité pour mesurer et gérer les risques. C'est particulièrement vrai pour ce qui est de la gouvernance et de l'exposition au carbone. Alors que la recherche sur l'impact de l'investissement responsable sur le rendement des portefeuilles de placement n'en est qu'à ses débuts, il est de plus en plus évident qu'il existe une relation positive entre ces facteurs et les risques liés aux placements. Il correspond donc bien aux objectifs de croissance stable de CES. À mesure que les entreprises et les économies feront la transition vers un avenir plus durable, le portefeuille de CES en tirera également des avantages sous forme de réduction des risques et d'une plus grande stabilité à long terme des résultats.

Vestcor a publié son rapport sur l'investissement responsable l'an dernier. Il présente son approche relative à l'investissement responsable et fait état de ses progrès dans l'application de ces principes à la gestion de notre portefeuille. Les participants de CES peuvent lire le rapport à l'adresse suivante vestcor.org/responsable.

Saviez-vous que novembre est le mois de la littératie financière? Vous pouvez trouver des ressources* pour améliorer vos connaissances financières à cesnb.ca/questionsdargent.

* Ces ressources sont fournies à titre d'information. Le Conseil des fiduciaires du Régime de retraite de CES et Vestcor ne fournissent pas de conseils financiers aux participants. Nous recommandons aux lecteurs de consulter un conseiller professionnel pour leurs questions financières.

DATES DE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE CES EN 2024

JANVIER	FÉVRIER	MARS	MARS	MAI	MAI	JUIN	AOÛT	AOÛT	OCTOBRE	NOVEMBRE	NOVEMBRE
1	1	1	28 (POUR AVRIL)	1	31 (POUR JUIN)	28 (POUR JUILLET)	1	30 (POUR SEPTEMBRE)	1	1	29 (POUR DÉCEMBRE)



MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La Loi sur les prestations de pension (LPP) du Nouveau-Brunswick prévoit que les participants doivent être informés de toute modification apportée au Régime.

Le Conseil des fiduciaires souhaite donc vous informer des modifications suivantes qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- L'énoncé des politiques de placements de CES a été modifié afin d'assouplir la stratégie de placement dans les obligations canadiennes à court terme et d'augmenter légèrement la part du capital-investissement. Les modifications ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 27 septembre 2023.
- La politique de financement de CES a été modifiée pour tenir compte du changement du taux d'actualisation à 5 % par an et d'un changement au plan d'utilisation de l'excédent de financement pour faire passer le montant disponible pour l'utilisation des fonds excédentaires de 1/6° à 1/5°. Les modifications ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 27 septembre 2023.
- Le rapport d'évaluation actuarielle de CES au 31 décembre 2022 et les états financiers au 31 décembre 2022 ont été déposés auprès du surintendant des pensions le 29 septembre 2023.

Les versions courantes des documents constitutifs sont disponibles sur cesnb.ca.



VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?

Contactez-nous à l'adresse info@vestcor.org ou en appelant le 1-800-561-4012.